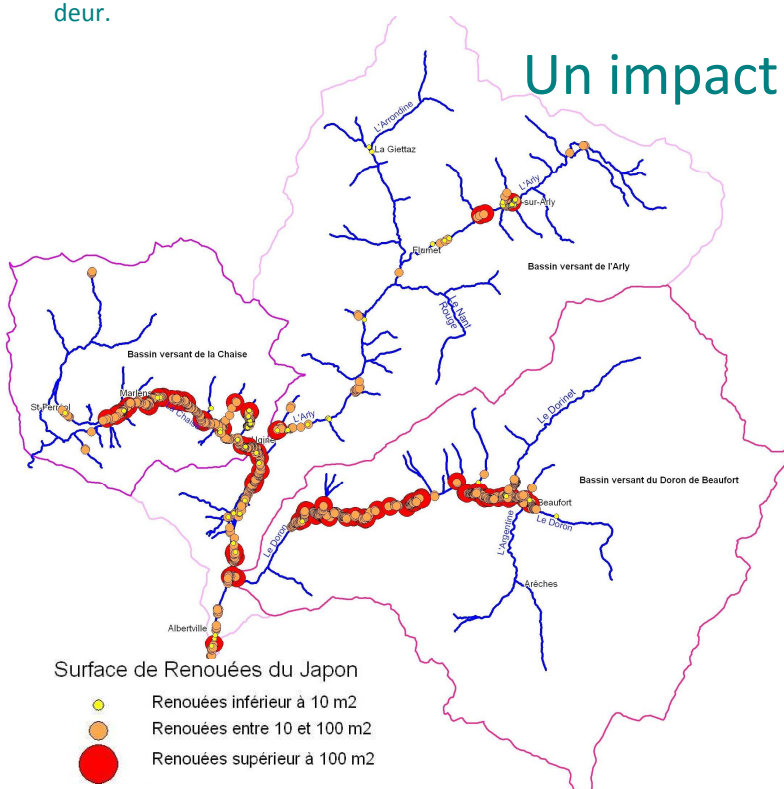




Prévenir l'implantation...

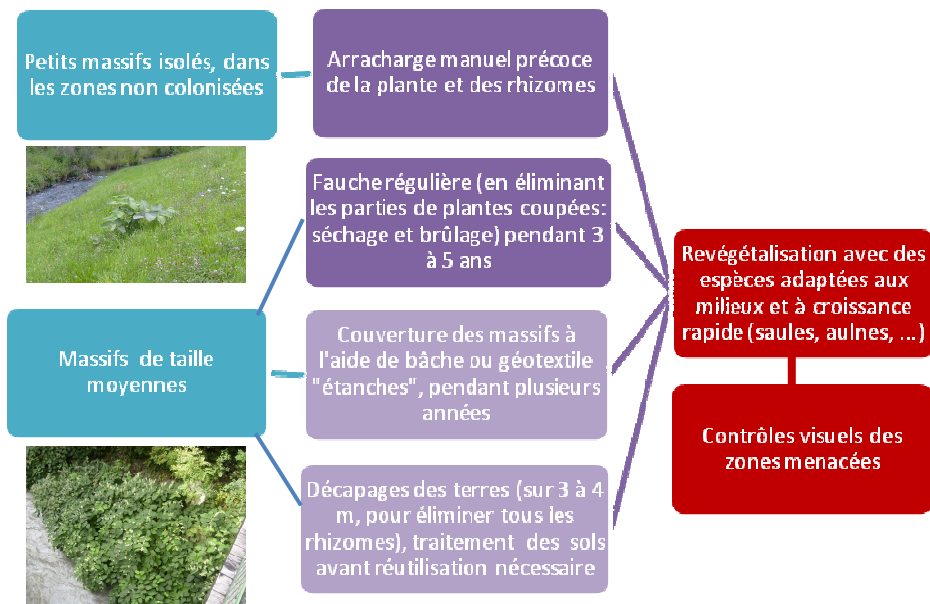
Contrôler l'origine des matériaux en cas de remblais

Le principal vecteur de propagation de la plante est l'homme, par le transfert de matériaux infestés. Lors de travaux ou d'aménagement, tout apport de terre végétale ou autre remblai doit être réalisé avec l'assurance de la provenance des matériaux.

Conserver un milieu naturel végétalisé et diversifié

La meilleure prévention contre la Renouée reste le caractère naturel et diversifié des milieux naturels. Il est essentiel de revégétaliser les zones mises à nues par des travaux dans les secteurs à risques.

...et limiter le développement



Le choix du scénario de lutte contre la Renouée doit être adapté au contexte (contraintes environnementales, techniques et financières). Les actions mises en œuvre ne doivent pas entraîner une contamination d'autres sites.

D'autres méthodes existent, n'hésitez pas à nous contacter.



8 principes de lutte contre la Renouée:

- Ne pas planter de Renouée
- Ne pas traiter chimiquement (interdit à moins de 5m des cours d'eau)
- Ne pas broyer grossièrement les tiges (attention aux épaureuses, gyrobroyeurs, débroussaileuses)
- Ne pas transporter les tiges et les rhizomes
- Ne pas déposer de remblais infestés de rhizomes ou de bouts de tiges
- Ne pas laisser de berges nues/éviter les coupes à blanc, revégétaliser d'urgence
- Ne pas laisser de débris de renouée piégés dans les outils et roues de véhicules
- Ne pas se décourager!



Contact:

Sophie Lecacher, chargée de mission
Adresse: Mairie, 73400 UGINE
Mail : slecacher.arly@orange.fr

Pour plus d'informations sur les techniques de lutte contre la Renouée du Japon, n'hésitez pas à nous contacter ou à joindre le service d'assistance à l'entretien des cours d'eau du Conseil Général de la Savoie (tél: 04 79 96 75 35)